

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: **BIO-DOSE**

Code du produit: **I96**

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: **SAS FIRCHIM France**

Adresse: **ZA DE LA GLEBE – BP 262 – SAVIGNAC – 12202 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE CEDEX**

Téléphone : **05 65 81 16 37**

Fax : **05 65 81 29 98**

contact@firchim.fr

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01-45-42-59-59.

Société/Organisme: ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>.

Utilisation de la substance/préparation

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- Caractérisation chimique: Mélanges

- Description: Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

- Composants dangereux:

CAS: 7720-78-7 →

sulfate de fer(II)

< 2,5%

EINECS: 231-753-5

Xn R22; Xi R36/38

Numéro index: 026-003-00-7 →

GHS07 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2,

RTECS: NO 8510000

H319

- Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

néant

AUCUN

- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- Éléments d'étiquetage

- Marquage selon les directives CEE:

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Le produit n'est pas identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

2008/58/CE (30eme ATP) ; 2009/2/CE (31eme ATP) ; 2006/8/CE

- Identification particulière de certaines préparations:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

- Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

4 - PREMIERS SECOURS

- Description des premiers secours

- Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Nom : **BIO-DOSE** – Code : **I96**

- Après inhalation excessive: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Pas nécessaire.
- Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- Référence à d'autres sections Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation:
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière n'est requise.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.
- Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains: Pas nécessaire.
- Matériau des gants Sans objet
- Protection des yeux: Pas nécessaire.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales
- Aspect:
Forme: Poudre
Couleur: Beige-gris
- Odeur: Caractéristique
- valeur du pH (100 g/l) à 20°C: 7 (+/-0,5)
- Changement d'état
Point de fusion: Non déterminé.
Point d'ébullition: Non déterminé.

Nom : **BIO-DOSE** – Code : **I96**

- Point d'inflammation (éclair): Non applicable.
- Température d'auto inflammation: Non applicable.
- Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.
- Densité: Non déterminée.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :
- Effet primaire d'irritation :
de la peau: Pas d'effet d'irritation.
des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires:
- Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- Emballages non nettoyés
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

- Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):
- Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):
- Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):
- Classe IMDG: -
- Polluant marin: Non
- Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:
- Classe ICAO/IATA: -
- "Règlement type" de l'ONU: -
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les microorganismes utilisés pour la fabrication de ce produit font partie du groupe 1 de la classification des micro-organismes selon la directive européenne 2000/54/CE (micro-organismes qui n'ont jamais été décrits comme agent causal de maladies infectieuses chez l'homme et ne présentent aucun danger pour l'environnement.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization"

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals